



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 10 septembre
2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, PIAULET Christine, ROYER Freddy, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
CHAPUT Clément représenté par CHAPUT S
MASSONNEAU Bruno représenté par PIAULET C
SULLI Bruno représenté par DEBIAIS V

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°116

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : ADHESION AU CENTRE REGIONAL DES ENERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre de son projet d'autonomie énergétique, la municipalité **souhaite étudier son potentiel d'installations photovoltaïques pour des centrales au sol ainsi que sur les toitures des bâtiments communaux.**

Les membres du conseil municipal sont informés que dans le cadre de l'animation du plan solaire Régional soutenu par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, le **Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) dispense cette étude gratuitement**, à condition que la commune **adhère à l'association pour un montant de 400 €.**

Il est donc proposé d'adhérer au CRER et de solliciter ses services pour l'accompagnement des projets photovoltaïques de la commune de Naintré.

VU l'avis favorable du bureau municipal du 25 août 2020,
Considérant le projet de la municipalité d'autonomie énergétique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'adhérer au Centre Régional des Energies Renouvelables pour un montant de 400 € et de solliciter ses services pour l'accompagnement des projets photovoltaïques de la commune de Naintré ;
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE**POUR : 23****ABSTENTIONS : 6**

de C PIAULET, N ROBIN, V DEBIAIS,
F ROYER et de B MASSONNEAU et
B SULLI par pouvoir

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,

le

